

REGLEMENT DU PROGRAMME DE PARRAINAGE OXATIS

LE NOUVEAU PROGRAMME DE PARRAINAGE

**Confiez-nous vos contacts
et soyez récompensé !**



Article 1 - Organisateur

Le site oxatis.com, mis en œuvre par la société Oxatis, société à Conseil d'Administration au capital de 2 261 361.50€ dont le siège social est situé 171 bis chemin de la Madrague Ville 13 002 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 438 824 708 00053, propose une opération parrainage du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Article 2 - Opération de parrainage

L'opération de parrainage est destinée aux clients d'oxatis.com et vise à les récompenser lorsqu'ils confient des coordonnées de contacts (PME, agences) souhaitant se digitaliser ou trouver la meilleure solution e-commerce pour développer leur business. Le parrainage consiste, pour un client Oxatis appelé « parrain », à confier les coordonnées d'une ou plusieurs personnes appelées « filleuls » et donne droit, dans les conditions prévues ci-après, à des avantages pour le parrain et le filleul.

Le parrain et le filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne. En participant au parrainage d'Oxatis, les parrains et filleuls s'engagent à accepter sans réserve les dispositions du présent règlement. Oxatis se réserve, le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'interrompre l'opération de parrainage à tout moment notamment en cas de force majeure sans que sa responsabilité soit engagée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment sur le site oxatis.com.

Article 3 - Fonctionnement

Pour les clients d'Oxatis qui souhaitent parrainer un ami ou une connaissance, la démarche est très simple. Il leur suffit de compléter le formulaire disponible dans la rubrique « Parrainage » sur le site www.oxatis.com. Les coordonnées nécessaires pour pouvoir joindre le filleul sont : Nom, prénom, entreprise, numéro de téléphone, adresse mail et que ce contact ait un projet de digitalisation. Le parrain reçoit une bouteille de champagne ou un chargeur USB de téléphone dès réception des coordonnées des filleuls.

Le filleul désigné recevra d'Oxatis un appel ou un mail pour lui présenter l'entreprise, la solution et l'offre. Pour bénéficier des avantages liés au parrainage Oxatis, le filleul doit avoir souscrit un abonnement chez Oxatis depuis plus de 30 jours si c'est un client PME ou faire partie du réseau d'agences partenaires Oxatis depuis plus de 30 jours si c'est un partenaire agence. Le parrain aura alors droit à un bon d'achat de 250€ au nom de son entreprise sur une



sélection de produits Oxatis, valable un an et non remboursable. Le parrain recevra également à titre personnel une carte cadeau Amazon de 50€. Oxatis se réserve le droit de ne pas valider tout parrainage en cas de non-respect des conditions fixées dans le présent Règlement pour le déroulement de l'opération de parrainage.

Article 4 - Conditions pour être parrain

Pour participer à la présente opération de parrainage, le parrain doit être client Oxatis et être à jour de ses règlements au regard de son contrat d'abonnement.

Article 5 - Conditions pour être filleul

Pour participer à la présente opération de parrainage, le filleul doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir la capacité de contracter et disposer des autorisations et délégations nécessaires pour ce faire et pour engager éventuellement la personne morale qu'il représente.

Pour un client PME

- ne jamais avoir ouvert un site chez Oxatis auparavant,
- souscrire un abonnement Oxatis,

Pour un partenaire agence

- ne jamais avoir fait partie du réseau d'agences Oxatis
- s'engager contractuellement à faire partie du réseau d'agences Oxatis.

Article 6 - Récompenses accordées au parrain

Le parrain reçoit :

- Une bouteille de champagne ou un chargeur USB de téléphone dès réception et après vérification de la véracité des coordonnées des filleuls. Par coordonnées on entend le nom, prénom, entreprise, email, numéro de téléphone et projet de digitalisation.
- Un bon d'achat de 250€ sur une sélection de produits Oxatis, valable un an et non remboursable ainsi qu'une carte cadeau Amazon de 50€ dès que le filleul souscrit à un abonnement Oxatis depuis plus de 30 jours si c'est un client PME ou s'est engagé au sein du réseau d'agences partenaires Oxatis depuis plus de 30 jours si c'est un partenaire agence.

La sélection de produits Oxatis comprend :

- Les Apps (hors Oney, Points de vente, Points de vente 1-50, Serial Provider)
- Envoi de SMS
- Lettre d'information (100 expéditions)
- Template CSS

Article 7 - Avantage accordé au filleul

Pour le client PME :

Le filleul bénéficie d'un cadeau quel que soit l'abonnement qu'il souscrit. Le filleul a le choix entre deux packs d'Apps offerts d'une valeur de 250€ pour booster les ventes de son site e-commerce.



Il aura le choix entre :

LE PACK CONVERSION comprenant les Apps :

[Vérification email](#)

[Quantité dans la fiche produit](#)

[Étapes de commande](#)

[Alerte disponibilité produit](#)

[Cookie](#)

[Estimation des frais de port](#)

[Frais de port offerts](#)

[Retour en haut de page](#)

LE PACK ANIMATION MARKETING comprenant les Apps :

[Vente Flash](#)

[Pop-up Promo](#)

[Bandeau Promo](#)

Pour le partenaire agence :

Le filleul bénéficie d'un chèque de commission additionnelle d'une valeur de 250€ dès qu'il signe son premier client utilisant la solution Oxatis.

Article 8 - Accès au règlement

Le règlement de cette opération de parrainage peut être consulté en ligne dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération, sur le site www.oxatis.com.

Article 9 – Litiges et compétence des juridictions

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation de présent règlement de parrainage seront expressément soumis dans un premier temps à l'appréciation souveraine de la société organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Article 10 – Données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée), les participants sont informés que leurs données à caractère personnel sont nécessaires à leur participation à l'opération et sont destinées à la société Oxatis. Ils sont également informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification sur les données qui les concernent en s'adressant à l'adresse suivante : dataprotection@oxatis.com. Le parrain ayant inscrit des filleuls devra s'être assuré au préalable avoir informé ces derniers de l'utilisation des données aux fins de participation à l'opération.